



MAIRIE DE BOUSSENS
31360

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

<u>Date de Convocation :</u> 06 avril 2021
<u>Nombre de Conseillers</u> en exercice : 15 présents : 13
<u>Nombre de voix</u> Pour : 15 Contre : 00 Abstention : 00
Délibération du Conseil Municipal (D.C.M) N° 6-2

L'an **deux mille vingt et un** et le **12 mai**, à **19h**, le Conseil Municipal de la Commune de BOUSSENS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur **Christian SANS**, le Maire.

Présents : M. SANS, Mme GÉRARD, M. RAMEAU, Mme AIMONE-CAT, MM. LIVOTI, Mmes DALLA-ZANNA, GRANGE, MM. ROQUEBERT, DESHONS, EVIN, Mmes, COURTOUX, SANDY, AGUILA.

Absents excusés : MM. AMOUROUX (proc. A M. SANS), CELLIER (proc. M. ROQUEBERT).

Secrétaire de séance (art L2121-15 CGCT) :
Madame Martine GRANGE

**Objet : Réfection de plusieurs clôtures séparatives entre les pavillons à
la Cité « La Lanne – Choix des entreprises**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'à la demande et en accord avec deux riverains, les clôtures séparatives du pavillon située 3 Rue des Acacias vont être réalisées.

L'entreprise Frédéric CASTET de MARTRES-TOLOSANE a fait une offre dont le montant total s'élève à 7 350 € HT.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer quant à cette opération.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des présents :

- la réfection des clôtures séparatives du pavillon située 3 Rue des Acacias ;
- d'accepter la proposition de l'entreprise Frédéric CASTET de MARTRES-TOLOSANE pour un montant de **SEPT MILLE TROIS CENT CINQUANTE EUROS HORS TAXES** (7 350.00 € HT) ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer un marché avec cette dernière ;
- d'engager la dépense sur le Budget Communal, section d'investissement, compte 2313.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.
Affiché le **18 mai 2021**

Pour extrait conforme,
En Mairie, le **14 mai 2021**

Le Maire,
Christian SANS

